

REVISION DE CHARTE

2029-2044

NOTE D'ENJEUX
du Conseil scientifique

Octobre 2025



**LES MONTS
DE DEMAIN**
3ème Charte
Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Table des matières

Contexte et méthode de travail	3
Le regard du conseil scientifique sur la charte actuelle.....	4
Propositions du conseil scientifique pour une projection du PNRMA sur la période 2029-20447	
Quatre enjeux transversaux pour relever le défi de l'urgence écologique et climatique	7
1 - Le renouvellement de la population, en particulier des jeunes actifs.....	7
2 – La résilience face au changement climatique : atténuer, et s'adapter.....	7
3 – L'engagement des habitants dans le projet de territoire	8
4 – Un territoire d'innovation : faire et faire-savoir	8
Pour chacune des missions du Parc, un enjeu prioritaire.....	9
1 – Mission « Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel » : pour une patrimonialisation transformative des richesses du territoire.....	9
2 – Mission « Aménagement du territoire » : Développer une stratégie territoriale de gestion frugale des ressources indispensables aux activités humaines.....	9
3 – Mission « Développement économique et social » : créer les conditions de développement économique sur la logique de l'économie circulaire et de développement social sur la logique d'accélération des innovations sociales.....	10
4 – Mission « Accueil, information et éducation » : co-construire un récit territorial avec les habitants pour mieux partager son identité et préparer ensemble l'avenir du territoire	11
5 – Mission « Expérimentation et innovation » : Rendre visible et opératoire le caractère inventif et expérimental du PNRMA	11
Deux recommandations aux élus dans la démarche de révision	12
1 – L'affirmation du rôle stratégique, voire politique, du PNRMA dans l'accompagnement de la transition écologique.....	12
2 – Du projet à la trajectoire de transition écologique pour un territoire engagé	12
Conclusion	12
Principales références.....	15
Annexes.....	16
Annexe 1 : Enjeux identifiés lors de l'atelier du CS du 22 novembre 2025	16
Annexe 2 : Analyse des enjeux par mission des groupes de travail du CS.....	17
Annexe 3 : Schéma de synthèse de la vision des enjeux par le CS lors de la réunion plénière / juin 2025.....	36
Annexe 4 : Schéma de synthèse de la vision des membres du CS pour leur rôle au sein du PNRMA.....	37

Contexte et méthode de travail

Le conseil scientifique (CS), renouvelé en novembre 2024, a été sollicité par le bureau syndical pour contribuer à la réflexion sur la révision de la charte actuelle, avec dans un premier temps la demande explicite de production d'une note d'enjeux sur la période 2029-2044, pouvant à la fois nourrir les travaux d'évaluation de la charte actuelle et l'élaboration de la future charte.

Compte tenu d'un délai court pour produire cette note d'enjeux, et en l'absence d'analyse prospective globale sur l'évolution du territoire, le bureau du CS a fait le choix d'un travail collectif permettant de mobiliser la diversité des compétences des membres du CS. Cette note est ainsi le fruit d'un travail mené en quatre étapes :

1. Un atelier collectif en format « world café », lors de la 1^{ère} séance plénière du 22 novembre 2024 du nouveau CS, dont le but était à la fois une appropriation de la connaissance du PNRMA par les nouveaux membres et une projection collective dans l'avenir (annexe 1) ;
2. Un travail des membres en groupes restreints, répartis selon leurs compétences et motivation, pour mener une analyse des acquis et des nouveaux enjeux pour chacune des cinq missions¹ des PNR (annexe 2) ;
3. Une restitution des travaux des groupes restreints lors de la séance plénière du CS du 13 juin 2025 pour un avis critique collectif des propositions, une discussion sur les enjeux plus globaux et une synthèse partagée pour préparer la rédaction de la note d'enjeux (annexe 3) ;
4. La rédaction de la note d'enjeux par le bureau du CS pendant l'été 2025, amendée puis validée par l'ensemble des membres du CS en septembre 2025.

Le travail d'analyse s'est appuyé sur la documentation produite par le PNRMA (charte actuelle, évaluation à mi-parcours de cette charte, référentiel évaluatif et notes d'évaluation par l'équipe du PNR), par d'autres PNR et par la fédération nationale des PNR, et a bénéficié de la connaissance et de l'expérience des chargés de mission du PNR.

Fort de la pluridisciplinarité des compétences du CS, de l'expertise individuelle de chacun de ses membres pour l'une ou l'autre des missions d'un PNR, et de l'expérience d'un certain nombre de membres dans l'appui aux espaces protégés à l'échelle nationale et des échanges entre ses membres, le conseil scientifique formule les propositions qui suivent.

¹ Les cinq grandes missions des Parcs naturels régionaux sont définies par l'article L333-1 du Code de l'environnement : la protection et la gestion du **patrimoine naturel et culturel** ; **l'aménagement du territoire** ; **le développement économique et social** ; **l'accueil, l'éducation et l'information** ; **l'expérimentation et l'innovation**.

Le regard du conseil scientifique sur la réalisation de la charte actuelle

Éléments saillants du diagnostic, points forts, points faibles, et acquis pour l'avenir

Il n'est pas question ici de proposer une évaluation de la charte actuelle, mais de témoigner du regard porté par les membres du CS sur ce qu'est le PNRMA aujourd'hui. Une certaine objectivation de ce témoignage a été permise par la confrontation entre, d'un côté, les informations et la documentation fournies par les chargés de mission de l'équipe du PNR et, de l'autre, l'expertise et l'expérience de terrain des membres du CS.

Le premier constat est l'affirmation progressive du PNRMA dans le développement territorial s'agissant de l'application de la charte actuelle, avec des actions fortes et continues couvrant les cinq missions d'un PNR, telles que :

- **Mission de protection et de valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager (« Mission 1 »)** : inventaires et outils de protection de la biodiversité remarquable du territoire, reprise de la gestion des sites Natura 2000 et des espaces naturels sensibles (ENS) par l'équipe du PNR, valorisation de la diversité géologique par un géoparc labellisé UNESCO, inventaires du patrimoine culturel avec certaines productions remarquées (ex : film « Empreinte vivante » à propos du patrimoine industriel), développement des stratégies paysagères à l'échelle intercommunale, visualisation paysagère de la ligne de partage des eaux et valorisation par des œuvres d'artistes contemporains de renommée internationale ...
- **Mission d'aménagement du territoire (« Mission 2 »)** : Création et co-animation avec le CAUE de l'Ardèche du réseau des acteurs de l'urbanisme ardéchois, généralisation progressive des documents d'urbanisme en cohérence avec la charte du PNRMA, nombre croissant d'avis réglementaires donnés par les élus du PNRMA ...
- **Mission de développement économique et social (« Mission 3 »)** : soutien à la rénovation et au développement de la châtaigneraie, soutien à la valorisation de plusieurs filières agricoles (myrtilles, agneau, Fin gras du Mézenc...) et sylvicoles (bois certifié), fort développement de l'agriculture biologique, développement de l'écotourisme, marque « Valeurs Parc », valorisation de filières artisanales (bijou, passementerie...), accompagnement du développement des tiers-lieux de l'Ardèche accompagnement de la transition alimentaire, portage depuis 2016 d'un programme européen LEADER ayant permis d'apporter plus de 8M€ d'€ de crédits aux acteurs du territoire et d'accompagner près de 200 projets ...
- **Mission d'accueil, d'information et d'éducation (« Mission 4 »)** : développement du programme d'activités de la maison du Parc, agenda évènementiel annuel, mise en réseau des acteurs culturels du territoire et hors territoire Parc (les échappées), animations en milieu scolaire (« coup de pousse », « école dehors... »), ateliers à destination des publics en difficulté (Ateliers Passerelle), partenariat avec l'enseignement supérieur (stages de BTS à master) ...
- **Mission Expérimentation et innovation (« Mission 5 »)** : dynamique d'innovations sociales (mise en réseau d'acteurs, démarches participatives...), lien avec la recherche (deux thèses de doctorat), médiation entre patrimoine, art contemporain et tourisme (Le partage des eaux) ...

Une analyse AFOM² des différentes missions a été menée par les groupes de travail (annexe 2). Si les atouts mis en avant sont principalement le nombre et la qualité des actions, dont celles citées ci-dessus, plusieurs faiblesses sont identifiées :

1. **Un manque de lisibilité des missions pourtant fortement investies** (Protection et valorisation du patrimoine ; Accueil, information et éducation) : s'il est logique que ces deux missions correspondent aux priorités d'un PNR, le très grand nombre d'actions, un manque de capitalisation de la production des connaissances produites dans le Parc, des actions emblématiques peu reliées (ex : géoparc et partage des eaux, valorisation du patrimoine et culture vivante) et l'absence d'un récit territorial³ qui permettrait de mettre en cohérence l'ensemble des actions, créent un certain flou défavorable à l'appropriation du projet du Parc par les habitants ;
2. **Une visibilité insuffisante des missions dans lesquelles le PNRMA est associé à des partenaires** (aménagement du territoire, développement économique et social) **et de la mission d'expérimentation et innovation** : dans les missions où le PNR n'est pas chef de file, le PNR a cependant un rôle majeur à jouer, principalement dans la transition écologique, à la fois par sa capacité à aiguillonner les élus et les acteurs du territoire sur les enjeux, les trajectoires de transformation des pratiques, et les moyens à mobiliser (dont les siens propres). Et rien de lui interdit de prendre l'initiative pour s'inscrire dans le cadre des ambitions de sa charte. Ainsi, le comité syndical a voté une délibération en 2022 :« **Stratégie les Monts de demain : vers un territoire engagé, sobre et résilient en réponse à l'urgence écologique et climatique** » qui lui donne toute la légitimité pour initier de nombreuses actions en lien avec ses missions. Mais après trois années de mise en œuvre, l'action du PNR pour cette stratégie n'est que peu visible. Or, le territoire peut et doit expérimenter, tester, innover, du fait de sa mission spécifique d'expérimentation et d'innovation. Cependant, cette dernière mission n'est pas mise en avant dans les documents d'évaluation, à la fois à mi-parcours et dans le référentiel évaluatif final de la charte : il s'agissait d'une mission essentielle des parcs lorsqu'ils ont été initiés par la DATAR à la fin des années 60 et elle ne doit pas être considérée aujourd'hui comme accessoire, bien au contraire. Un équilibre reste à trouver entre un parc regardé comme une super intercommunalité à grande échelle, suppléant les carences de l'Etat et des collectivités locales dépourvues de moyens (ce qu'il n'est pas) et un parc porteur d'initiatives intéressant tout ou partie de son territoire, pour favoriser un développement voulu « durable ».
3. **Un écart entre les intentions et la réalité de l'implication des habitants** : la volonté affichée des élus et de l'équipe du PNRMA pour l'appropriation du projet du Parc par les habitants, en particulier des jeunes, ne se traduit malheureusement pas par une implication très forte dans les démarches participatives initiées. Cet état de fait tient à plusieurs facteurs, dont certains ont été identifiés dans les travaux des groupes de travail du CS : un récit territorial aux contours mal définis, des actions éloignées du quotidien des habitants (connaissance de la biodiversité remarquable versus méconnaissance de la biodiversité ordinaire, valorisation des grands paysages versus incapacité d'interprétation du paysage de proximité, sobriété énergétique versus faiblesse des infrastructures et services de mobilité...), l'insuffisant relais des connaissances sur les grands enjeux (changement climatique, érosion de la biodiversité, transition énergétique, transition numérique, santé globale) appelant un renforcement des échanges entre scientifiques, élus municipaux et communautaires, acteurs économiques et habitants..., dans une perspective opérationnelle.
4. **Une faible prise en compte des objectifs de la stratégie « Les Monts de demain », alors que trois ans se sont déjà écoulés depuis le vote et que la délibération précise que l'objectif est d'agir**

² Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces

³ Dans le sens pris par la fédération des SCoT <https://www.fedescot.org/recits-de-territoires>

maintenant et localement : que ce soit dans la formation des élus et des professionnels pour l'adaptation au changement climatique (adaptation de l'habitat, transformation des pratiques économiques et sociales, gestion des incertitudes et des risques...) ou dans la réduction de l'empreinte de l'activité humaine sur la biosphère par le développement d'une sobriété choisie (réduction de la consommation d'énergie et du gaspillage, choix dans l'alimentation, l'habillement, les mobilités, les loisirs...), encore peu d'actions emblématiques ont été développées, en dehors du cycle de conférences « Les monts de demain » qui, même si elles ont du succès, n'attirent que le public déjà engagé. Alors qu'il est ici attendu une véritable stratégie de transformation nécessitant une approche systémique et ambitieuse.

Il faut voir ces faiblesses comme autant d'opportunités pour la révision de la charte en cours, car de nombreux acquis vont pouvoir être valorisés dans la future charte, à condition d'accepter et de les envisager comme telles et d'analyser tout ce qui a conduit à telle ou telle situation, afin de tirer les leçons de l'expérience. Le bilan d'une charte n'est pas un exercice de « règlement de compte », mais celui de poser un regard objectif sur une situation dans une démarche d'amélioration continue :

- Le PNRMA est reconnu dans ses missions princeps et pour la qualité de son travail, grâce à des élus et un personnel compétent et engagé ;
- Dans le cadre de sa 3ème charte, le PNRMA entre dans une phase de maturité, où il va pouvoir pleinement capitaliser les différentes actions menées depuis sa création pour construire une stratégie de transformation écologique qui soit désirable par les habitants et attractive dans les territoires de l'Ardèche et de la Haute-Loire, y compris hors périmètre du parc ;
- Après des actions emblématiques visant à construire une identité du PNRMA (la reconquête de la châtaigneraie, le label Géoparc, le projet Partage de eaux, le film Empreinte vivante...), le projet de territoire du PNRMA peut désormais s'approprier le slogan de la FPNR : « **Une autre vie s'invente ici** » !

Propositions du conseil scientifique pour une projection du PNRMA sur la période 2029-2044

Enjeux transversaux, enjeux par mission, recommandations principales

La projection à 20 ans (2025-2044) est devenue aujourd'hui très difficile, même lorsque des études prospectives sérieuses sont menées, du fait des incertitudes et des risques qui planent sur les conditions écologiques, économiques et sociales pour la vie des territoires, sans omettre les effets de l'alternance dans les organes délibérants des collectivités territoriales. C'est ainsi que le comité d'orientation, recherche et prospective (CORP) de la fédération nationale des PNR propose⁴ de faire évoluer le processus d'évaluation des chartes de PNR en l'inscrivant dans un contexte de transitions multiples et dans une démarche de trajectoire. La formulation d'enjeux pour la révision de la charte par le conseil scientifique du PNRMA a pris en compte les propositions du CORP, tout en repartant du défi majeur identifié dans la stratégie « Les Monts de demain » : faire du PNRMA un territoire engagé, sobre et résilient pour répondre à l'urgence écologique et climatique.

Quatre enjeux transversaux pour relever le défi de l'urgence écologique et climatique

1 - Le renouvellement de la population, en particulier des jeunes actifs

La population du territoire du PNR est vieillissante et l'action spécifique du PNR pour rendre le territoire attractif pour les jeunes actifs est primordiale : sans renouvellement générationnel, le déclin est inéluctable. Les conditions pour attirer les jeunes actifs sont connues⁵ : emplois de qualité, infrastructures (habitat, voies de communication) et services (éducation, santé, mobilités, possibilités de multi-localités à plusieurs échelles territoriales) partout sur le territoire, vie associative dynamique, aménités nombreuses (nature, sport, culture). Le territoire du PNRMA a de nombreux atouts à faire valoir mais ne présente pas les mêmes conditions d'accueil selon les lieux : un des enjeux est donc de **construire pour chacun des territoires de vie du PNR un récit positif pour le présent (ex : territoire nature pour le piémont, territoire refuge climatique pour la montagne...) et constructif pour l'avenir (résilience du territoire face aux risques et incertitudes, opportunités économiques, sociales et culturelles, modes festifs de la sobriété...)**. Cela suppose que ce récit soit écrit et partagé par tous les acteurs du territoire, en particulier les acteurs économiques, et donc que le projet du PNRMA porte l'ambition d'une transition écologique viable et désirable, y compris par les communes les plus industrielles (et non encore membres du PNR), compte tenu de leur effet d'entraînement dans la vie locale.

2 – La résilience face au changement climatique : atténuer, et s'adapter

Les effets du changement climatique sont connus et l'enjeu majeur pour la période à venir est **d'instruire et de permettre l'habitabilité⁶ des territoires sur le long terme**. Face au besoin de sécurité des habitants, la réponse n'est ni le déni sur les risques, ni la sécession de certaines populations qui gèrent

⁴ Révision de la charte d'un PNR et transitions : pistes de réflexion pour la séance du CORP du 11 juin 2025

⁵ Voir l'Observatoire Jeunesse Ardèche <https://observatoirejeunesse-ardeche.fr/a-propos-de-lobservatoire/>

⁶ L'habitabilité fait référence à la capacité des êtres humains à habiter un espace viable et à (s')adapter (dans) les conditions qu'ils estiment nécessaires à leur bien-être global, leur santé, voire leur survie. (Pour aller plus loin dans la compréhension de la notion : [ici](#))

les incertitudes par une sur-protection, mais une dynamique collective pour répondre aux questions essentielles : comment habite-t-on le territoire ? comment se nourrit-on ? Comment se déplace-t-on ? Comment se protège-t-on ? Comment fait-on la fête... ? Ainsi, **la connaissance des ressources locales (leur diversité, leur disponibilité, leur fragilité), et des risques et des incertitudes qui pèsent sur leur usage et leur renouvellement, mais aussi sur la santé globale** (continuum entre santé de l'environnement, santé des plantes, santé des animaux et santé humaine) constituent une étape préalable à la construction d'une stratégie d'adaptation au changement climatique et de son atténuation, qui se déclinera en plan d'actions dans les activités humaines aux différentes échelles, tel que le suggère la stratégie « Les Monts de demain ». Les solutions fondées sur la nature doivent être privilégiées, dans le contexte d'un parc « naturel ».

3 – L'engagement des habitants dans le projet de territoire

Le dépassement des limites planétaires⁷ à l'échelle globale est une réalité et l'effort de réduction de l'empreinte des activités humaines doit être conséquent à l'échelle individuelle et collective, du local au global. L'action locale doit se centrer sur ce qui est réalisable à cette échelle. Cette action locale dépendra fortement de l'engagement de chacun : quelle connaissance des principaux enjeux (impacts du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, stratégie d'adaptation, risques sur la santé globale) ? quelles actions locales efficaces pour l'atténuation (frugalité dans la consommation des ressources, transformation des techniques et des pratiques de production agricole, énergétique, industrielle...) ? quels conditions et moyens d'implication de chacun, prenant en compte les besoins et les possibilités des différentes catégories de population (selon l'âge, la composition de la famille, les compétences, les moyens financiers...) ? Le PNRMA, qui a développé une culture de la participation des habitants, doit désormais intensifier les démarches et les méthodes participatives pour faire de la mobilisation et de l'engagement des habitants une de ses marques de fabrique de la transition écologique, et aider à produire les instruments de mise en convergence de cet engagement, dans une perspective de responsabilité commune mais différenciée, en adaptant cet engagement aux moyens de chaque partie prenante.

4 – Un territoire d'expérimentation : faire et faire-savoir

Le territoire du PNRMA est particulièrement innovant sur le plan social et organisationnel et c'est une richesse pour l'avenir. Mais l'enjeu est aujourd'hui de passer d'une approche opportuniste d'innovations locales ou sectorielles à une stratégie où l'innovation fait système entre les missions du PNRMA. Cela suppose de **développer une politique de recherche finalisée, d'expérimentation, de capitalisation et de diffusion des innovations faisant système, permettant d'essaimer les pratiques transformantes dans tous les territoires et toutes les filières socio-économiques, avec un principe de robustesse et de sobriété.**

⁷ <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/ou-en-sommes-nous-des-limites-planetaires>

Pour chacune des missions du Parc, un enjeu prioritaire

Pour chacune des cinq missions du Parc, les groupes de travail du conseil scientifique ont identifié plusieurs enjeux spécifiques à chacune des missions⁸, qui sont détaillés dans l'annexe 2. Dans cette note, nous nous limitons à développer l'enjeu nous semblant le plus stratégique pour la future charte.

1 – Mission 1 : pour une patrimonialisation transformative des richesses du territoire

Le conseil scientifique a souhaité instruire de manière spécifique, en plus du patrimoine naturel et du patrimoine culturel, le patrimoine paysager, car il caractérise une ressource mixte qui constitue pour le PNRMA et sa population un marqueur identitaire fort.

Ainsi, si le diagnostic a bien mis en avant les travaux d'inventaire et de valorisation des patrimoines remarquables (géologie, biodiversité végétale et animale, grands paysages, toits de Lauze, terrasses, produits de terroir, artisanat d'art...), il convient dans cette nouvelle période **d'aller beaucoup plus loin, d'une part dans le partage de la connaissance acquise, d'autre part dans l'accompagnement de la population pour agir dans le sens d'une patrimonialisation transformative des richesses du territoire et de leurs usages**⁹. Pour le patrimoine naturel, en particulier la biodiversité végétale et animale, mais aussi les sols et l'eau, **c'est dans l'environnement du quotidien que les représentations sociales sur les communs se construisent**. Aussi, au-delà du patrimoine naturel remarquable, **il est indispensable de partager les savoirs écologiques locaux**, entre habitants, érudits locaux et parfois chercheurs pour certains sujets (sous forme de recherche participative et transformative). Quant au patrimoine culturel, dont une part s'est constitué dans un continuum avec le patrimoine naturel (produits de terroir, paysage, architecture, artisanat...), **c'est dans la convergence entre valorisation patrimoniale, création culturelle et enjeux de l'écologisation que le territoire pourra faire patrimoine collectivement**. A ce titre, le paysage, de l'échelle très locale à l'échelle du PNR, constitue une ressource essentielle, et le conseil scientifique reprend à son compte la proposition du CORP d'« **engager une démarche de médiation paysagère** » pour penser ensemble les paysages de demain et **proposer des trajectoires de paysages conciliant préservation des ressources, aménagement du territoire, développement économique, durabilité et acceptabilité sociale. Le paysage n'existe que par le regard et il doit être construit collectivement pour faire commun**.

2 - Mission 2 : Développer une stratégie territoriale de gestion frugale des ressources indispensables aux activités humaines

La stratégie « Les Monts de demain » montre clairement la voie pour une forme de rupture : **l'aménagement du territoire doit laisser la place au « ménagement » des ressources du territoire**. Car le diagnostic montre à quel point les ressources nécessaires aux activités humaines, que ce soit le foncier, l'eau, l'énergie, la forêt, les infrastructures ou les services, n'ont pas souvent fait l'objet d'un ménagement. Pour le foncier, même si la consommation d'espaces s'est réduite sur la dernière période, l'objectif de densification (promu depuis au moins décembre 2020) et du « zéro artificialisation nette » (issu de la loi « Climat et résilience » de 2021) est encore loin d'être atteint, alors que l'agriculture aura

⁸ Les enjeux de la mission de protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel ont été instruits dans trois groupes (patrimoine naturel, patrimoine culturel et patrimoine paysager), compte tenu de l'importance de cette mission dans les PNR.

⁹ Au sens de F. Vigne dans sa thèse « [La patrimonialisation transformative : les héritages industriels dans la transformation des ruralités](#) » : processus mis en œuvre par des acteurs qui lient la reconnaissance des héritages à l'intention de transformation des relations sociales et des modes d'habiter.

toujours besoin de terres et que les habitations vacantes ou les bâtiments publics sous-occupés représentent un espace conséquent. Il doit constituer un enjeu prioritaire pour lutter contre la pression foncière, en profitant de l'assujettissement des documents d'urbanisme à la charte du Parc. En ce qui concerne l'eau, c'est aujourd'hui et encore plus demain la quantité d'eau disponible qui va constituer un des problèmes majeurs d'habitabilité. Les connaissances sur l'histoire de la gestion de l'eau en Ardèche mériteraient d'être mieux mobilisées pour contribuer aux innovations de demain et orienter autant l'occupation du territoire que les usages équilibrés de l'eau. Quant à la forêt, c'est souvent, à l'opposé, une non-gestion, du fait de la dispersion des propriétaires, qui ne permet pas le bon renouvellement de la ressource, alors qu'il est attendu un fort accroissement de son rôle de puits de carbone et le développement de l'usage du bois dans différentes activités humaines (construction, chauffage, biomolécules pour toutes les industries), sans omettre une politique de renouvellement des boisements plus adaptée, en mosaïque, pour favoriser la résistance au changement climatique et garantir son rôle de biotope. L'énergie, dans sa production et ses usages, est encore souvent vue comme inépuisable, les nouvelles énergies ne se substituant pas aux anciennes, du fait d'une consommation toujours plus forte. Le PNR doit faire sienne l'urgence de la décarbonation de la société et montrer l'exemple aux autres territoires ruraux, en développant une stratégie territoriale de gestion frugale, associant l'autonomie par un mix énergétique adapté, des usages de l'énergie repensés (avec la réflexion sur les infrastructures pour le développement de nouvelles formes de mobilités multi-modales correspondant aux besoins des habitants) et la priorisation des services (transport, éducation, santé, aide à domicile), sans pour autant renoncer à sa politique de protection des espaces naturels au prétexte d'une énergie « verte ».

Par ailleurs, cette forme de rupture dans l'aménagement du territoire nécessitera de renforcer le lien avec la mission de développement économique et social, car **la gestion frugale des ressources suppose une transformation des pratiques économiques et sociales** (gestion de l'eau urbaine et agricole et pour le tourisme, sans oublier son importance pour les écosystèmes, organisation du travail dans les usines et les bureaux, gestion des infrastructures et des services avec les nouveaux habitants et le tourisme, modes de consommation de l'eau, l'énergie, l'alimentation...).

3 – **Mission 3** : créer les conditions de développement économique sur la logique de l'économie circulaire et de développement social sur la logique d'accélération des innovations sociales

Une des richesses du territoire du PNR est sa diversité d'activités économiques et sociales, favorisant d'ores et déjà une forme de résilience territoriale. Mais de nombreuses activités restent fragiles sur le plan économique, soit du fait de la concurrence entre territoires proches et lointains (c'est le cas de l'agriculture et des industries), soit par le caractère aléatoire ou saisonnier (c'est le cas du tourisme), soit par la faible attractivité pour attirer de nouveaux personnels dans les entreprises. Et la création de nouvelles activités ne va pas de soi, soit parce qu'elles demandent des infrastructures et des compétences non présentes sur le territoire (par exemple pour les technologies numériques), soit parce que l'activité demande des connexions inter-territoriales difficiles à mettre en place. Cela ne doit naturellement pas conduire à négliger le soutien à l'artisanat, qui reste une voie à consolider, au regard de son adaptation aux caractéristiques du territoire (dispersion appelant des activités de proximité, mettant en œuvre des ressources locales).

Une des stratégies pour favoriser un développement économique et social raisonné est d'engager une recherche d'autonomie territoriale par la mise en place de synergies entre les différentes filières présentes et à venir dans une démarche d'économie circulaire. Le territoire du PNRMA, du fait de sa diversité écologique, possède une gamme de bioressources potentielles assez rare sur le territoire français, sans que le territoire profite pleinement de la valeur ajoutée dans la valorisation de la ressource, qui est souvent captée par les acheteurs extérieurs (ex : bois, produits de l'agriculture, de la

cueillette...). Il existe cependant des success stories qui montrent la voie (ex : les eaux minérales, le vin, les AOP, la valorisation des fruits par des glaciers locaux, l'écotourisme). L'enjeu serait ainsi de faire du PNR un territoire bioéconomique original par la diversité et la nature de ses bioressources (produits, co-produits, déchets), mais aussi par son organisation sociale innovante. En effet, le territoire a depuis longtemps expérimenté la pluriactivité et les formes collectives d'organisation du travail, et cette expérimentation se poursuit dans les entreprises nouvelles, dans des groupements associatifs et au sein des tiers-lieux, nombreux en Ardèche, et par ailleurs organisés en réseau avec une animation du PNRMA.

4 – **Mission 4** : co-construire un récit territorial avec les habitants pour mieux partager son identité et préparer ensemble l'avenir du territoire

L'analyse des acquis a permis de mettre en avant de multiples actions de qualité qui ont contribué à la reconnaissance du PNRMA parmi les élus et les institutions partenaires. Mais, dans le même temps, il apparaît un manque d'appropriation de ce qu'est le projet de territoire du PNR, trop souvent uniquement perçu comme protecteur des ressources naturelles et, partant, comme une contrainte, alors qu'il procède d'une tout autre dynamique. **Ainsi, tous les publics concernés par le PNR, élus, acteurs économiques, habitants, visiteurs, ont besoin d'un récit territorial du PNRMA qui leur donnera le sentiment d'être parties prenantes du Parc.** Ce récit reste à construire, en mobilisant à nouveau des démarches participatives de différents formats, avec différents publics, pour que ce récit se décline différemment selon les territoires du Parc et selon les publics. Il parlera de l'histoire du territoire du Parc sur le temps long, des valeurs du Parc, des communs à co-gérer, des projets à partager, des enjeux à vivre ensemble, mais aussi des engagements collectifs pour assurer la résilience du territoire face aux risques d'accidents climatiques et pour réassurer la population sur les conditions d'habitabilité du territoire. Il le dira différemment aux jeunes scolaires, aux jeunes actifs, aux seniors, aux résidents et aux personnes de passage. Et il le dira différemment aux ardéchois et aux altiligériens, ou aux habitants de la Cévenne ardéchoise et à ceux de la Montagne ardéchoise. Il s'agira également de construire un dispositif ambassadeur dans les institutions, par exemple dans les chambres consulaires pour les professionnels ou dans le système scolaire pour les jeunes publics, de manière à créer une dynamique de territoire apprenant tout au long de la vie, de façon à le vivre et le faire vivre, en donnant dans le même temps l'envie et les moyens d'y rester.

5 – **Mission 5** : Rendre visible et opératoire le caractère inventif et expérimental du territoire Parc

Le conseil scientifique a pu constater l'absence de visibilité de cette mission dans les documents d'évaluation de la charte, certainement parce qu'elle est vue comme mission transversale aux autres missions et qu'elle reste limitée, faute de moyens dédiés. Dans le cadre de cette nouvelle charte, avec l'ambition de la stratégie « Les Monts de demain », le conseil scientifique propose que **cette mission devienne très visible pour qu'elle soit au cœur des orientations de la charte**, afin que la production de connaissances soit partagée au sein du territoire et avec les partenaires de la recherche et du développement, et que l'innovation ne soit pas une incantation mais **une démarche opérationnelle de traque des inventions, de droit à l'expérimentation, de capitalisation et de dissémination entre les différents territoires du Parc, mais également dans sa vocation extra-territoriale**, afin d'élargir sa reconnaissance en dehors de son périmètre. Ne pas se priver du « droit à l'erreur » et profiter du temps long de la charte pour tirer des bilans intermédiaires, rectifier, adapter, modifier, sont des opportunités pour un PNR qu'il faut s'autoriser beaucoup plus. Cela implique tout de même au préalable de bien identifier ce qu'il est souhaité pour le parc.

Deux recommandations aux élus dans la démarche de révision

Les dernières propositions que le conseil scientifique souhaite faire aux élus portent sur la vision du projet de territoire, impactant la démarche de révision.

1 – L’affirmation du rôle stratégique, voire politique du PNRMA dans l’accompagnement de la transition écologique

Si tout le monde peut aujourd’hui s’accorder sur le fait que la transition écologique est nécessaire pour faire face aux défis du changement climatique et de l’érosion de la biodiversité, les chemins pour l’engager et la réussir sont semés d’embûches pour de multiples raisons, politiques, économiques, sociales, culturelles, qui sont parfois autant de prétextes pour ne pas avancer (on ne peut pas car...). Il faut donc trouver les moyens de la mobilisation collective et les conditions pour une transformation juste et maîtrisée des pratiques¹⁰. Cela passe par le partage des connaissances issues d’une approche systémique du fonctionnement du territoire (le socio-écosystème) grâce à la mise en synergie des différentes missions du parc, et par la capacité de projection dans le temps long de la préservation de l’habitabilité du territoire. Face au devoir de transformation ou d’adaptation des pratiques économiques et sociales, la charte doit s’inscrire dans la conquête d’un droit à un environnement sain et durable et à un accès juste et équitable aux ressources locales, dans une double perspective intragénérationnelle et pluri-générationnelle et dans une démarche de durabilité.

Du fait de leur rôle spécifique de territoire de projet, et de leurs missions permettant d’expérimenter, de fournir un appui en ingénierie aux collectivités et organisations économiques, et d’animer des projets collectifs, les PNR constituent des dispositifs territoriaux parfaitement adaptés pour créer l’effet d’entraînement collectif nécessaire à engager et accompagner la transition écologique et « réaffirmer le rôle stratégique des ruralités »¹¹. Le PNRMA est ainsi aujourd’hui un outil remarquable au service de toute la communauté vivant sur le territoire du Parc, et il est important d’affirmer ce rôle stratégique, sur le territoire du Parc et hors Parc : **sa mission doit être définie et conduite pour qu’il soit vu par tous comme un territoire où une autre vie désirable s’invente pour garantir l’habitabilité humaine à moyen et long terme**. Cette désirabilité peut être favorisée par des symboles de reconnaissance (représentés aujourd’hui par le Géoparc ou le Partage des eaux) et il faut poursuivre cette reconnaissance dans la future charte, ce qui devrait être le cas prochainement avec la réserve internationale de ciel étoilé¹² et plus tard, pourquoi pas, par la reconnaissance de droits culturels, avec l’adhésion aux principes énoncés par la convention de Faro¹³ portant sur l’accès à la culture et au patrimoine culturel.

2 – Du projet à la trajectoire de transition écologique pour un territoire engagé

Le conseil scientifique suggère de reprendre les propositions du CORP de la FNPNR pour construire le projet de la charte 2029-2044 selon une logique de trajectoire de transition écologique. Cela suppose de distinguer les objectifs principaux et les objectifs secondaires à atteindre dans 15 ans, de définir les actions clés et les moyens à mobiliser (les « mesures »), d’identifier les étapes et les indicateurs peu nombreux et faciles à mesurer à des échéances régulières de 3 à 5 ans, puis de répartir les engagements

¹⁰ Les Cop [régionale AURA](#) et départementales [Ardèche](#) et [Haute-Loire](#) sont pour cela de bonnes arènes à investir par le PNR

¹¹ L’une des conclusions du [rapport du conseil scientifique de France Ruralités de 2025](#)

¹² <https://darksky.org/>

¹³ <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>

entre les parties prenantes dans leur respect de leur compétences institutionnelles (maîtrises d'ouvrage, maîtrises d'œuvre, réalisations des actions, financements, évaluations), sans oublier le rôle majeur de l'implication des habitants tout au long du processus. **La charte est désormais l'affaire de tous, et elle doit s'inscrire au quotidien dans la vie du territoire.**

Conclusion

Le conseil scientifique, un organe à mobiliser tout au long de la révision de la charte

A l'issue de la rédaction de cette note, le conseil scientifique se félicite de l'engagement de ses membres dans le travail mené collectivement pour aboutir à une note collégiale sur les enjeux de la nouvelle charte. Ce moment de mobilisation a également permis de voir tout l'intérêt des membres du CS pour accompagner, individuellement ou collectivement, les élus et l'équipe du PNRMA tout au long de la révision de la charte, puis au-delà, dans sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les propositions de cette note ont amené le conseil scientifique à s'interroger sur les priorités d'actions du CS qui ont été identifiées lors du début de mandat (annexe 4). En effet, certains enjeux de connaissances (savoirs écologiques locaux, patrimoine culturel, convergence entre patrimoine et culture vivante, techniques et pratiques d'adaptation au changement climatique, gestion frugale des communs, stratégie de bioéconomie...), et de méthodes (scénarios prospectifs et trajectoires, récit territorial, démarches et sciences participatives, expérimentation versus innovation, capitalisation et dissémination des connaissances...), concernent directement le champ de la recherche et peuvent faire l'objet d'un travail spécifique des membres du CS, en lien avec leurs institutions. Il a été convenu que la prochaine réunion plénière du CS de l'automne 2025 permettra d'élaborer une proposition de feuille de route pour les trois années du mandat, et il sera donc important que les élus et l'équipe du PNRMA orientent les actions prioritaires du CS, afin de répondre au mieux aux attentes des acteurs du territoire.

Principales références

Conseil scientifique de France Ruralités, 2025. **Des campagnes aux ruralités ; changer de regard sur les ruralités, pour des politiques publiques adaptées à leurs réalités et soucieuses de leur diversité.** https://geographie-cites.cnrs.fr/wp-content/uploads/2025/06/CSFR_rapport01_des-campagnes-aux-ruralites_v8.pdf

Fédération des SCoT (2024). **Récits de territoires, démarche exploratoire ; immersion en territoires SCoT.** <https://www.fedescot.org/recits-de-territoires>

FNPNR, 2025 : **Ressources produites par les conseils scientifiques des autres PNR**, en particulier Vercors, Pyrénées ariégeoises, Narbonnaise, Marais poitevin et Ballons des Vosges

Observatoire Jeunesse Ardèche, 2025. <https://observatoirejeunesse-ardeche.fr/a-propos-de-lobservatoire/>

PNRMA, 2013. **Rapport de charte du Parc Naturel Régional des Monts d’Ardèche 2013-2025**

PNRMA, 2021. **Rapport d’évaluation à mi-parcours de la charte 2014-2029**

PNRMA, 2025. **Référentiel évaluatif de la charte 2014-2029 et notes de synthèse sur les 10 questions évaluatives**

Vigne, F., 2016. **La patrimonialisation transformative : les héritages industriels dans la transformation des ruralités ; le cas des héritages industriels en Monts d’Ardèche.** <https://theses.fr/2021GRALH031>